

Inscription

à une formation



■ Formation

Intitulé de la formation : Date :
.....
Lieu : Coût HT :
.....

■ Stagiaire (un formulaire par stagiaire et par formation)

Nom : Prénom :
Tél. : Mail :

Statut :

Freelance, indépendant

Entreprise

Particulier

Si entreprise ou travailleur indépendant :

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse de facturation :
.....

En cas de prise charge par un OPCA, préciser le nom et l'adresse de celui-ci :
.....
.....

■ Facturation

Par chèque, à l'ordre de Institut Lyonnais de la Communication.

par virement bancaire.

Toute inscription vaut acceptation sous réserve des conditions générales de vente détaillées en page 2.

Fait le :

Le Stagiaire (Nom, prénom)

Signature :

Institut Lyonnais de la Communication :

Signature :



INSTITUT LYONNAIS
de la
COMMUNICATION

L'Institut Lyonnais de la Communication au capital de 50000 Euros, dont le siège social est Centre Auxime - 9 quai Jean Moulin - 69001 LYON, immatriculé au RCS de LYON sous le numéro B 404 328 510, SIRET 40432851000023. Internet : institut-communication.fr

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par L'Institut Lyonnais de la Communication à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : L'Institut Lyonnais de la Communication, Centre Auxime - 9 quai Jean Moulin - 69001 LYON. Ou par e-mail à : contact@institut-communication.fr. Ou par téléphone au : 07 83 40 02 51

Conditions générales de vente

Chaque session est à régler à l'inscription du stagiaire, et au plus tard 7 jours ouvrables avant la date du premier jour de la session.

Toute annulation de participation à la session doit être signalée dans un délai minimum de 7 jours ouvrables avant le premier jour de la session, faute de quoi la session sera facturée.

N.B. : Dans le cas de sessions se déroulant sur plusieurs jours, l'annulation de participation à une ou deux journées de la session, après le démarrage de la session, n'entraîne pas le remboursement de la ou les journées annulées.

Dans le cas d'une inscription au cycle complet « Prise de Parole en Public » :

Dans le cas du suivi d'un cycle complet, le cycle doit être réglé dans son intégralité à l'inscription du stagiaire, et au minimum 7 jours ouvrables avant le premier atelier.

N.B. : Toute annulation de participation au cycle doit être signalée dans un délai minimum de 7 jours ouvrables avant le premier atelier, faute de quoi le cycle complet sera facturé.

Dès lors que le cycle a débuté, une absence à un ou plusieurs ateliers ne donnera lieu à aucun dédommagement ou remboursement.

L'Institut Lyonnais de la Communication se réserve le droit d'annuler une session de formation et de la reprogrammer à une date ultérieure, en respectant un délai de prévenance minimum de 7 jours ouvrables.

